



Règlement intérieur 2026-2027

La section de Gymnastique Volontaire **Vivre Son Corps** est une section du Patronage Laïque La Fuye.

A ce titre ses adhérent-e-s doivent **respecter le règlement intérieur du Patronage** en particulier les règles de bienséance en termes de tenue vestimentaire, de langage, de politesse et de respect des autres adhérents, des locaux et du matériel.

D'autres activités peuvent se dérouler en même temps que celles de VSC.

Adhésions à la section gymnastique pour la saison 2026-2027

Pour la section (licence sportive comprise) :

150 € pour 1 séance par semaine, 200 € pour 2 séances et plus par semaine.

Un tarif annuel à 250 € permet de soutenir l'association.

(Pour l'adhésion à la section, possibilité de règlement de 1 à 3 fois dans les 3 premiers mois de l'adhésion)

Tout licencié doit fournir un document attestant de sa capacité à la pratique de la gymnastique volontaire, par l'intermédiaire d'un questionnaire de santé fourni par la fédération. Ce document suffit et vaut attestation s'il est répondu négativement à toutes les questions contenues dans le formulaire. S'il est répondu positivement à au moins une des questions du questionnaire de santé, l'adhérent doit fournir un certificat médical de moins de trois ans.

Le **questionnaire de santé**, le **certificat médical d'aptitude** doivent être remis au moment de l'inscription.

Un questionnaire non obligatoire est également proposé pour recueillir les besoins et attentes particuliers des adhérents, ils serviront aux animatrices pour adapter leur programme.

Pour des raisons de sécurité, une tenue et des chaussures adaptées à la pratique de la gymnastique sont **obligatoires** (chaussures avec amorti). Pour maintenir la salle propre, il est demandé qu'elles soient réservées à l'activité de VSC.

Les animateurs sont susceptibles d'empêcher la participation à la séance de tout adhérent dont l'état physique ou la tenue ne permettrait pas une pratique en sécurité engageant leur responsabilité

Hors exceptions le reste du matériel est fourni et demeure la propriété de l'association.

Toutefois, il est demandé à chaque adhérent(e) de posséder à titre individuel et emporter à chaque cours :

- ✓ un tapis de sol
- ✓ deux lests

2h00 de découvertes de cours au choix sont accessibles pour les non adhérent-e-s tout au long de l'année.

Possibilité d'assister à plusieurs cours par semaine Pas de cours durant les vacances scolaires (zone B)

Contacts :

Laurence Castagnet 06 30 84 20 44

Animatrices : Elisabeth DAVID : lundi 18h-19h et 19h-20h
Michèle LETORD : mercredi 17h30-18h30 et 18h30-19h30